



Alain Berset s'attaque à l'AI

ENQUÊTES Le conseiller fédéral souhaite clarifier l'octroi des rentes de l'assurance **invalidité**. Il a ouvert des procédures touchant les pratiques de surveillance des offices concernés.

Le conseiller fédéral Alain Berset veut y voir plus clair. Le chef du Département de l'intérieur souhaite clarifier la pratique de l'octroi des rentes de l'AI. Le ministre socialiste a ouvert une enquête interne sur l'activité de surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales, axée sur les mesures d'économie dans les offices cantonaux.

Rapports médicaux douteux
L'information parue notamment dans le «Tages-Anzeiger» a été confirmée par Peter Laener, le porte-parole du conseil-

ler fédéral. Il a aussi confirmé que le ministre socialiste a commandé une analyse externe des activités d'expertise des offices cantonaux de l'assurance **invalidité** (AI). Il est reproché à certains bureaux de s'appuyer sur des rapports médicaux parfois douteux.

«L'AI vérifie moins quelles sont les prestations auxquelles un assuré a droit»

Alex Fischer,
Association d'entraide
pour les handicapés **Procap**

Alain Berset a eu l'impression qu'il fallait regarder de plus près ces deux aspects, explique le porte-parole, justifiant les deux enquêtes. Selon les médias, on soupçonne que les offices cantonaux de l'AI soient soumis à des pressions économiques avec pour conséquences possibles d'accorder le moins possible de nouvelles rentes. L'OFAS fixe en effet chaque année un objectif d'épargne pour chaque

office, à savoir de «maintenir ou réduire» le taux des nouvelles pensions. Cela signifie que l'AI vérifie moins quelles sont les prestations auxquelles un assuré a droit, mais plutôt comment l'objectif des quotas peut être atteint, s'inquiète Alex Fischer de l'association d'entraide pour les handicapés **Procap**. L'égalité de traitement des assurés est dès lors mise en danger par la concurrence entre les offices cantonaux, selon lui.

Le directeur adjoint de l'OFAS et responsable de l'AI, Stefan Ritler, confirme l'existence d'un tableau d'objectifs de performance pour les offices cantonaux de l'AI. Il souligne toutefois que l'AI compare chaque office cantonal avec ses propres résultats de l'année précédente. L'OFAS ne les mesure pas par rapport à une moyenne à l'échelle nationale, mais les offices sont, cela dit, au courant d'un **benchmark** de référence. Si les objectifs de performance sont dépassés ou non atteints, l'OFAS demande à l'Office cantonal de justifier le résultat. Cependant, l'OFAS n'a aucun moyen de pénaliser les bureaux. ATS